

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA, P. O. Box 3243 Telephone: 251-115-517 700 Ext. 1894

Website: www.africa-union.org

SC7541

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Dix-neuvième session ordinaire

15 – 16 juillet 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

Assembly/AU/19 (XIX) Add.3

Original: Anglais

**INTEGRATION DU CENTRE POUR LES TIQUES ET LES MALADIES TRANSMISES
PAR LES TIQUES (CTMTT) DANS LES STRUCTURES DE L'UA
(Point proposé par la République du Malawi)**

Note d'orientation sur

La réintégration du Centre pour les tiques et les maladies transmises par les tiques (CTMTT) dans les structures de l'UA

Contexte

1. Le Centre pour les tiques et les maladies transmises par les tiques a été créé en 1978 au Malawi suite à une décision des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) d'enrayer la menace que constituent les tiques pour la production animale dans la plupart des régions de l'Afrique. Aux termes d'une résolution subséquente du Conseil des Ministres de l'OUA en 1978 de créer des centres régionaux en Afrique à cet effet, le Malawi a été choisi pour abriter le Centre régional pour l'Afrique australe.
2. A l'époque, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) était l'agence d'exécution et le gouvernement du Malawi a créé le Centre de Production de Vaccins conformément à la Résolution de l'OUA. Grâce à l'assistance des Gouvernements des Pays-Bas, du Danemark et de la Belgique, le Centre a été officiellement ouvert par l'Organisation de l'Unité africaine/Bureau interafricain des ressources animales (OAU/IBAR) en 1996.
3. Le 7 juillet 2000, le Gouvernement du Malawi a signé un Accord de Siège avec l'Organisation de l'Unité africaine pour abriter le Centre pour les Tiques et les Maladies transmises par les tiques. Le Centre a été par la suite rattaché à l'IBAR. Cependant, pour des raisons inconnues, le Centre n'a pas été tenu en compte au moment où tous les bureaux régionaux techniques, y compris l'IBAR, ont été réinstitué dans la CUA/DREA suite à la transformation de l'OUA en UA.
4. En 2001, une décision a été prise par les Directeurs des services vétérinaires des pays de la SADC pour faire du Centre un Trust doté d'un Conseil d'administration supervisant ses activités afin de renforcer la durabilité des opérations du Centre par la mise en commun des ressources et l'obtention d'un engagement des Etats membres à utiliser ses produits et services. Les produits et les services étaient, entre autres, les vaccins contre la fièvre de la Côte de l'Afrique de l'Est, les produits de diagnostic et la formation en épidémiologie, les services de laboratoire et la lutte contre les maladies. Le Conseil d'administration était composé du Directeur de l'UA-IBAR, du Secrétaire de la SADC et des Directeurs des Services Vétérinaires de tous les pays de la SADC. Le Kenya, l'Ethiopie, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi assistent aux réunions du Conseil en tant qu'observateurs.
5. Depuis sa création, le Centre s'est toujours acquitté de sa mission de développement de l'industrie de l'élevage en Afrique par l'organisation et la conduite de programmes de formation en épidémiologie et en techniques de lutte contre les maladies transmises par les tiques; la production des vaccins de qualité contre les

maladies transmises par les tiques ainsi que les services d'appui à l'administration des vaccins contre les maladies transmises par les tiques sur le terrain.

6. Le Malawi propose donc que le Centre soit intégralement réintégré dans les structures de l'UA pour faire partie à nouveau de l'Union africaine.

Proposition

7. Les idéaux qui ont présidé à la création du Centre sont valables aujourd'hui tout comme au moment de sa création. Les tiques et les maladies transmises par les tiques continuent d'être une entrave majeure au développement de l'industrie animale en Afrique subsaharienne où des millions d'animaux meurent en raison des maladies transmises par les tiques chaque année.

8. Le Centre joue un rôle important dans la résolution des problèmes précités à travers ses principales activités qui sont, entre autres, la production de vaccins et les activités de recherche ainsi que l'organisation de programmes de formation à court terme dans le cadre de son mandat. Ces activités, ont permis au Centre de renforcer les capacités (infrastructure, ressources humaines, etc) qui pourraient être exploités pour relever les défis de l'Afrique dans le secteur de l'élevage.

9. Considérant que les fonctions du Centre sont conformes au mandat du Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine et qu'il est nécessaire d'exploiter les capacités actuelles afin de relever les défis en matière de production animale, objectif pour lequel le Centre a été créée par l'OUA et plus particulièrement pour améliorer les synergies en politique, la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources, le Gouvernement du Malawi propose que le Centre soit réintégré dans les structures de l'UA en tant que centre spécialisé au sein de l'AU/IBAR qui a un mandat plus large en matière de ressources animales en Afrique.

2012

Integrating the Centre for Tick and Tick Borne Diseases (CTTBD) into the AU structures (Item proposed by The Republic of Malawi)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/896>

Downloaded from African Union Common Repository